



© D. Gest



Chasse FDC 32
et environnement
Accompagner - préserver - transmettre

INFOS

Chevreuil

Décembre 2025

ANALYSE DU TABLEAU DE CHASSE

En France, le chevreuil est soumis à un plan de chasse obligatoire depuis 1978. Dans le département du Gers, l'accord d'un plan de chasse est soumis à des règles de superficie minimale : un territoire doit justifier d'une superficie d'au moins 100 ha d'un seul tenant (arrêté n°32-2025-12-08-00004 du 8 décembre 2025) ou d'une surface boisée d'au moins 30 ha d'un seul tenant. Chaque année, au mois de mars les responsables de territoires de chasse font une demande de plan de chasse et peuvent exprimer leur perception de l'évolution de la population de chevreuil sur leur territoire (diminution, stabilité ou augmentation). Les décisions d'attribution reposent sur plusieurs critères : la superficie du territoire, la part de la surface boisée, les prélèvements réalisés, les résultats du suivi annuel et la perception du responsable du territoire. Les propositions d'attribution sont ensuite soumises à l'avis consultatif du Centre Régional de la Propriété Forestière Occitanie, du syndicat des forestiers privés du Gers, de l'Office National des Forêts et de la Chambre d'Agriculture du Gers.

Sur les dix dernières saisons de chasse, les attributions dans le département se positionnent autour des 9 600 animaux par saison. Le taux de réalisation est resté relativement stable, avec une moyenne d'environ 94 %.

Toutefois, une baisse a été observée au cours des deux dernières saisons, avec un taux de réalisation de 72% pour la saison 24-25. Cette diminution s'explique principalement par des non déclarations des prélèvements sur certains territoires de chasse, et non par une baisse réelle des prélèvements.

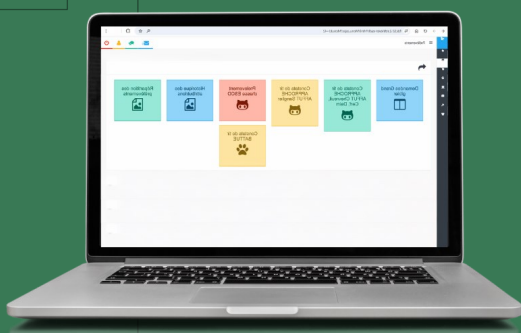


Graphique 1 : Suivi par saison des attributions et réalisations de chevreuils

OUTIL DE SAISIE EN LIGNE !

La saisie des prélèvements (en battue et/ou à l'approche) est obligatoire. Elle permet un suivi rigoureux des populations, une meilleure gestion de l'espèce et garantit le respect du minimum de prélèvements attribué à chaque territoire.

Les prélèvements doivent être déclarés au fur et à mesure, en ligne, dans l'Espace adhérent Responsable de Territoire.



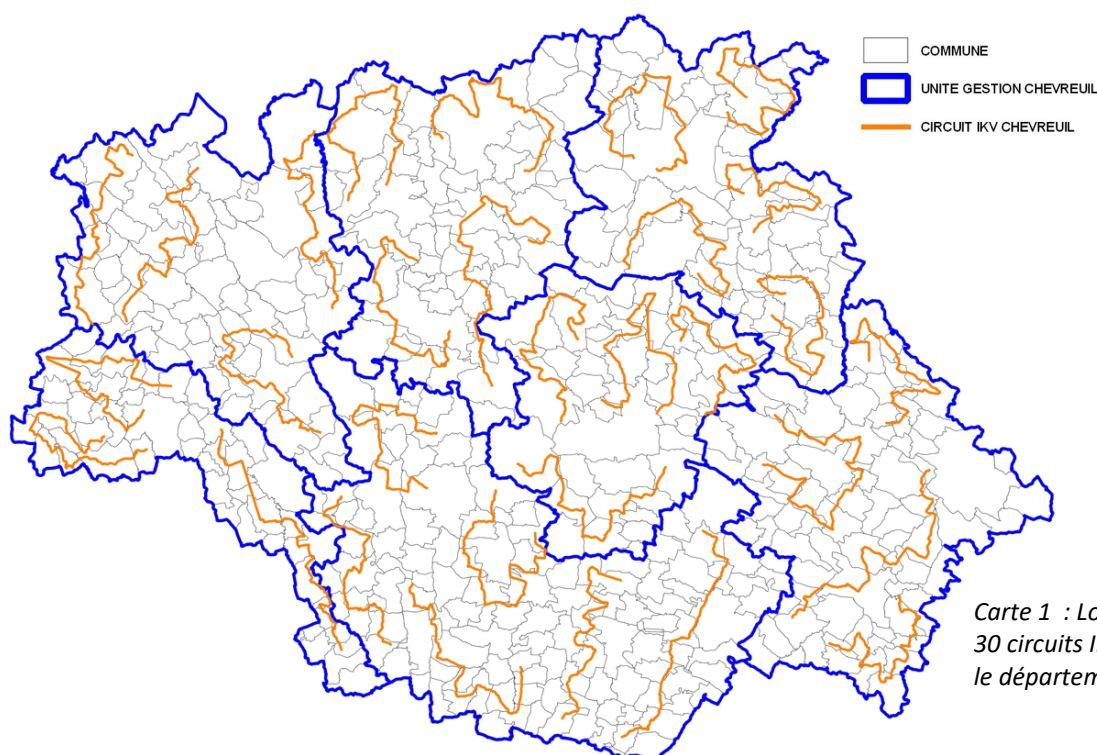
SUIVI DES POPULATIONS

Pour suivre l'état de la population de chevreuils et définir au mieux les quotas de prélèvement, plusieurs méthodes ont été mises en œuvre au fil du temps.

Approche-affût combiné (2003 - 2020)

De 2003 à 2020, le suivi des populations de chevreuils était réalisé selon la méthode d'approche/affût combiné, sur une surface échantillon d'environ 800 ha, répétée sur quatre communes du département. Cette méthode demandait la mobilisation de nombreux chasseurs et ne pouvait pas être développée sur de nombreuses communes lors d'une même année. Elle a donc été abandonnée en 2020 au profit d'une méthode standardisée et adaptée au suivi de populations à l'échelle d'unités de gestion.

Indice kilométrique d'Abondance (2011 à aujourd'hui)



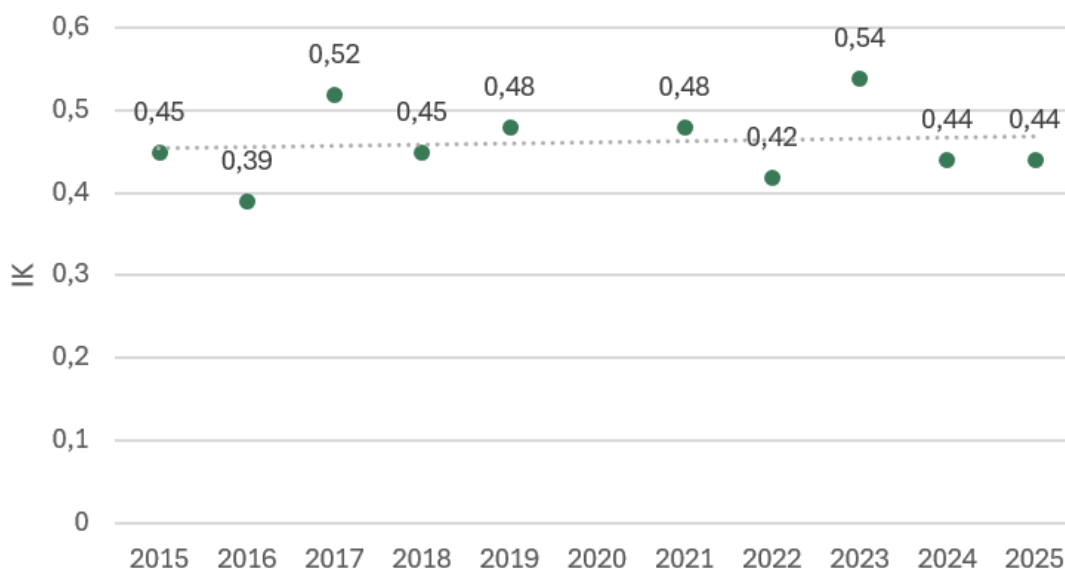
A partir de 2011, un suivi par indice kilométrique en voiture (IKV) a été mis en place sur des circuits d'environ 36 km. Ce protocole, validé scientifiquement, est intégré dans les Indicateurs de Changements Écologiques (ICE). Le suivi de l'abondance relative des populations constitue un indicateur clé pour adapter les quotas de prélèvement. La méthode consiste à recenser les chevreuils observés depuis un véhicule le long de circuits prédéfinis. Chaque circuit est parcouru à 4 reprises (deux fois à l'aube et deux fois au crépuscule) par deux observateurs, entre le mois de mars et la mi-avril. Cette méthode présente l'avantage de mobiliser peu de personnes comparativement à la méthode approche-affût combiné.

En 2021, pour renforcer l'effort de suivi à l'échelle départementale, un circuit par entité paysagère a été créé, soit 30 circuits d'une distance moyenne de 35 km (soit 1 050 km au total). Le personnel de la FDC 32 ne peut pas assurer seul le suivi de l'ensemble de ces circuits. Des bénévoles sont donc sollicités chaque année pour y participer. Cependant, sur certains circuits des écarts significatifs par rapport aux consignes méthodologiques ont été constatés, compromettant la fiabilité des données recueillies. Le respect strict du protocole est primordial pour garantir des résultats fiables et comparables.

En 2025, 10 circuits ont été réalisés : 7 par les personnels de la FDC 32 (deux personnels FDC 32 ou par un personnel FDC 32 accompagné d'un bénévole) et 3 exclusivement par des bénévoles formés.

RÉSULTATS IKV

L'analyse des données de suivi d'abondance départemental sur plus de dix années indique une stabilité relative de la population de chevreuils. Sur la période 2015-2025, l'indice moyen d'observation est de **0,46 chevreuil** par kilomètre parcouru. Aucun comptage n'a été effectué en 2020 en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19. Les fluctuations annuelles observées restent limitées et reflètent des variations locales (niveau communal) sans impact significatif sur la dynamique départementale.



Graphique 2 : Indices kilométriques moyens en fonction des années sur la période 2015-2025

SURVEILLANCE SANITAIRE

A l'échelle nationale, de nombreux cas de mortalité ont été signalés chez les ruminants sauvages, en particulier chez le chevreuil. Elle touche un nombre significatif d'individus adultes. La majorité des animaux retrouvés présentent un état de maigreur avancé, bien que certains présentent un bon état corporel.

Les analyses réalisées n'ont révélé aucune infection sous-jacente prédominante. En revanche, un polyparasitisme est fréquemment constaté. L'examen des contenus gastriques montre que ces chevreuils consomment des plantes qui ne correspondent pas à leur régime alimentaire habituel et souvent mal digérées. L'ingestion de ces ressources alimentaires peu adaptées pourrait expliquer la dégradation de leur état général et favoriser le développement du parasitisme. Par ailleurs, les données recueillies ces dernières années interrogent sur la capacité d'adaptation du chevreuil (et plus largement des cervidés) face au changement climatique.

Dans le département, des mortalités de chevreuils sont signalées chaque année. Les analyses vétérinaires révèlent régulièrement la présence de strongles pulmonaires et digestifs. Ce parasitisme entraîne un affaiblissement important des animaux, souvent accompagné de diarrhées, pouvant entraîner la mort de l'animal. Face à cette situation, la vigilance reste de mise.



Le **réseau SAGIR** est un réseau de surveillance faune sauvage, reposant sur un partenariat entre les fédérations départementales des chasseurs, les laboratoires vétérinaires et l'OFB. Il a pour objectif de suivre les maladies de la faune sauvage et de détecter précocement l'émergence d'agents pathogènes. Si vous observez un animal présentant des symptômes anormaux ou si vous découvrez un cadavre, il est impératif de contacter la FDC 32 ou l'OFB.

